



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE PROJET SIS SUR L'EX-SITE DIT « SAGEM-SAFRAN »

Du jeudi 9 mai 2019 à 8h30 au vendredi 7 juin 2019 à 17h30

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-19 et R. 123-46-1,

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Maire d'Argenteuil n°2019/48A en date du 18 avril 2019, une procédure de participation du public par voie électronique est ouverte du jeudi 9 mai 2019 à 8h30 au vendredi 7 juin à 17h30 (soit pendant 30 jours consécutifs). Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'instruction de cinq demandes de permis de construire n° PC 095 018 18 O0176, Ilot 1, **85-89 rue de la Tour Billy**, PC 095 018 18 O0177, Ilot 1B, **18 boulevard Mirabeau**, PC 095 018 18 O0178, Ilot 3, **70 rue de la Tour Billy**, PC 095 018 18 O0179, Ilot 4, **15-17 rue Blaise Pierre**, PC 095 018 18 O0180, Ilot 5, **20 rue Blaise Pierre**, déposées le 13 décembre 2018 auprès des services de la Ville d'Argenteuil, portant sur le projet, sis sur l'ex-site « Sagem/Safran », qui a fait l'objet d'une étude d'impact.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Construction d'un ensemble immobilier d'environ 22.699 m² de surface de plancher composée de douze maisons individuelles, de 322 logements collectifs ainsi que de commerces et d'activités (pour environ 513m²). Il comprend également l'aménagement de places de stationnement privées sous les immeubles résidentiels et une sente piétonnière, en partie ouverte au public.

Cet avis sera affiché à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil, sur le site du projet ainsi qu'à proximité de celui-ci et sera également sur le site internet de la Ville d'Argenteuil (www.argenteuil.fr/actualites). Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute sa durée.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable via un site dédié accessible sur le site internet de la ville : www.argenteuil.fr/actualites

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site dédié afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil, Service Droit des Sols, ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, jeudis de 11h à 12h et de 13h00 à 17h30 et samedis matins de 8h30 à 12h.

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil, Service Droit des Sols, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation électronique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le dossier ainsi que les éléments complémentaires de la maîtrise d'ouvrage formulés suite audit avis. Cette étude d'impact et ces éléments sont joints au dossier qui sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie d'Argenteuil – Direction de l'Urbanisme Opérationnel – Service Droit des Sols, 12/14 boulevard Léon Feix ou par téléphone au 01-34-23-21-04 / 01-34-23-49-18.

Les personnes responsables du projet sont les sociétés :

- SAS ARGENTEUIL 72 TOUR BILLY domiciliée 58-60 avenue Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT,
- SCCV ARGENTEUIL BOULEVARD GALLIENI domiciliée 15 avenue d'Eylau, 75016 PARIS,
- SAS BF2 – ARGENTEUIL domiciliée 35 rue de la Bienfaisance, 75008 PARIS,

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, sur le site internet de la Ville d'Argenteuil (www.argenteuil.fr/actualites).

L'autorité compétente pour statuer sur les cinq demandes de permis de construire et les délivrer par arrêté au terme de la participation du public par voie électronique est Monsieur le Maire d'Argenteuil.